

Motion

Pour un entretien durable des espaces verts : adhésion à la Charte des Jardins

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Il n'y a pas que sous les tropiques que les espèces disparaissent. La perte en biodiversité concerne aussi notre région, notamment parce que les zones de nature régressent sous la pression de l'urbanisation ou d'un usage plus dense du sol.

La présente motion demande à la Municipalité qu'elle développe et soutienne un entretien durable sur l'ensemble des espaces verts, favorisant la biodiversité, et que dans ce but, elle adhère prochainement à la Charte des Jardins. A cette fin, il lui est demandé d'effectuer un état des lieux des pratiques existantes en matière d'entretien durable des espaces verts. Elle étudiera toutes mesures à prendre, afin d'une part d'introduire diverses applications de cette Charte au sein de son administration, et d'autre part de promouvoir l'adhésion des propriétaires ou des gestionnaires d'espaces verts, tels que particuliers ou collectivités (coopératives d'habitation, associations de quartier, gérances, PPE, etc.) pour que la biodiversité fasse l'objet d'une attention toute particulière sur l'ensemble du territoire communal.

En effet, une gestion durable des espaces verts contribuerait largement à la qualité de vie et de l'urbanisme dans notre commune. La majorité des citoyens apprécie de plus en plus la qualité d'une ville où les espaces verts sont entretenus dans le respect du développement durable : garantir de la biodiversité plutôt que des zones engazonnées, désherbées ou imperméabilisées nécessitant un entretien coûteux ; réduire au minimum l'emploi de produits chimiques toxiques qui polluent les eaux et les sols ; diminuer l'usage d'engrais coûteux en énergies non renouvelables ; contribuer activement à la préservation des pollinisateurs et des prédateurs naturels.

Lancée officiellement lors de l'année de la biodiversité en 2010 en Suisse romande¹, la Charte des Jardins² est un document illustré d'une dizaine de pages qui explique autant de bonnes pratiques, simples à appliquer. Il importe de relever que l'adhésion à la Charte des Jardins est reçue très positivement par les habitants puisqu'elle relève d'une démarche volontaire et sans contrôle. Il s'agit d'une démarche sans risque, testée suite à l'initiative d'autres communes, validée par les services de l'énergie du Canton de Genève et encouragée par le Canton de Vaud, neutre sur le plan économique et positive sur les plans sociaux et environnementaux.

La Tour-de-Peilz, signataire de la Charte des Jardins, se présenterait dans le canton comme une commune modèle dans la gestion de la biodiversité.

Pour la prise en considération de cette motion, son auteur demande qu'elle soit soumise à l'examen d'une commission.

Je vous remercie de votre attention.

Christian Anglada

La Tour-de-Peilz, le 10 octobre 2012

1 Cette démarche est soutenue au niveau cantonal par l'Unité de développement durable qui a établi une fiche pratique disponible sur le site de www.vd.ch

2 Pour plus d'information sur la Charte des Jardins : <http://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>